

## COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit et le huit février, le Bureau de Sète agglomération méditerranée, légalement convoqué le 02 Février 2018, s'est réuni au Siège de Sète agglomération méditerranée (Salle Sud) à 16 heures 00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

### Etaients présents :

François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Henry FRICOU, Eliane ROSAY, Gérard CANOVAS, Francis VEAUTE, Michel GARCIA, Norbert CHAPLIN, Magali FERRIER, Emile ANFOSSO, Lucien LABIT, Christophe DURAND, Alain VIDAL

### Etaients absents représentés :

Yves MICHEL à Antoine DE RINALDO.

### Etaients absents excusés :

Jacques ADGÉ, Pierre BOULDOIRE (représenté par M. ARNAL sans voix délibérative).

### Secrétaire de séance :

Magali FERRIER

I. Désignation du secrétaire de séance

II. Dossiers soumis à décisions :

2018-009	<b>Achat de vélos à assistance électriques. Attribution des aides aux bénéficiaires.</b> Rapporteur : VEAUTE Francis	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2018-010	<b>Marché d'acquisition de fournitures administratives n° 17AC 059 - Groupement de commande</b> Rapporteur : ADGÉ Jacques	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2018-011	<b>Marché de fourniture de mobilier de bureau, scolaire, de restauration collective et de festivité n°17 AC 060 - Groupement de commande</b> Rapporteur : ADGÉ Jacques	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2018-012	<b>Travaux sur le réseau d'eaux pluviales - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage concernant les travaux correspondants sur la commune de Balaruc les Bains - Autorisation de signature</b> Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

III. Questions diverses,

Plus aucune décision n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 H 45.

Vu pour être affiché le 15 Février 2018, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du CGCT,

Pour le Président et par délégation,

Frontignan, le 9 Février 2018



**Patrice Millet,**

Directeur Général des Services de Sète agglomération méditerranéenne

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte complet des décisions mentionnées ci-dessus sera publié lors du prochain numéro du Recueil des actes administratifs de Sète agglomération méditerranéenne, consultable au sein de l'ensemble des communes membres ainsi qu'au siège de Sète agglomération méditerranéenne (<http://www.agglopoie.fr/>)